



dépôt de dossier de surendettement

Par **tessedu13**, le **06/04/2012** à **13:02**

Bonjour,

je suis dans les bouches du rhone, j'ai envoyé en recommandé un dossier de surendettement à la banque de France de Marseille il y a 8 jours, j'ai vu par le suivi qu'ils l'ont reçu le il y a 7 jours et je n'ai aucune nouvelle.

Je voudrais savoir combien de temps ça prend pour avoir une réponse de recevabilité ou non-recevabilité? D'après ce que j'ai pu lire, ils envoient dans un premier temps une confirmation de dépôt dans les 48h (ce que je n'ai pas reçu) est ce normal?

J'ai dû déposer un dossier de surendettement car une maison de crédit avec laquelle j'ai signé en tant qu'emprunteur signataire avec mon ex-conjoint, pour épurer ses dettes antérieures (il ne pouvait pas faire le rachat seul pour 48000€, et j'ai donc par "bonté" acceptée de signer avec lui après maintes promesses non tenues) m'ont assigné pour saisie sur salaire, j'ai donc été jugé il y a 20 jours pour leur faire un virement tous les mois d'un montant de 180 € afin d'éviter cette saisie. Cependant je suis dans l'incapacité de pouvoir régler cette somme étant seule et avec un enfant à charges et n'ayant que 300 € pour subvenir à nos besoins courants (en enlevant toutes les charges fixes). donc il ne me restera que 120 € par mois.

ce créancier c'est donc retourner contre moi car mon ex-conjoint est également en surendettement qui a été accepté et jugé.

la maison de crédit me demande 44000 € en décembre 2011 et avec les intérêts et les remboursements de 135 € de mon ex-conjoint le crédit s'élève à ce jour à 50200 €. Même en payant les 180 € par mois le capital ne fera qu'augmenter (taux d'intérêt 7.49%). Mon seul recours est donc le dossier de surendettement.

Je vais commencer à leur verser le montant imposé dès ce moi-ci, mais ma situation va vite s'aggraver, jusqu'à présent j'arrivais à payer toutes mes factures.

Merci de me répondre sur mon dossier de surendettement si le gel des créances se fait avec la confirmation du dépôt de dossier ou seulement lorsque celui-ci sera recevable et se dans combien de temps le saurai-je.

Dans l'attente d'une réponse,
Bien cordialement

Par **001**, le **03/05/2012** à **14:29**

bonjour,

la commission de surendettement a un délai de 3 mois pour décider de la recevabilité de votre dossier et de son orientation.

Une fois le dossier recevable, vous aurez interdiction de payer toute créance et toute saisie sera interdite.